

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

CTPL DU 16 juin 2008

Monsieur le Président, je souhaite débiter cette intervention en vous expliquant les raisons du boycott des représentants CGT de ce CTPL initialement prévu le 12 juin. La semaine du 9 au 13 juin était une importante semaine d'action fonction publique. Il ne nous a pas paru opportun de dialoguer avec l'administration, alors que notre ministre n'a pas cru bon de répondre aux légitimes revendications des personnels, et ceux malgré une forte mobilisation lors de la grève du 10. Le département de l'Yonne a enregistré près de 30 % de grévistes, soit 7 points de plus que le 15 mai.

Compte tenu de l'actualité DGFIP, nos débats d'aujourd'hui risquent de ne plus être d'actualité demain.

Nous vous remercions pour les informations fournies suite aux demandes formulées par la CGT lors du dernier CTPL.

- Pour le rachat des jours ARTT : 44 agents (12 A, 19 B et 12 C) ont racheté un total de 170 jours.
- Concernant l'ERD, sur les 1991,5 jours d'intervention en 2007:
 - 390,5 ont concernés la TG,
 - 359 étaient spécifiques à Hélios
 - Les autres répartis sur le département de façon inégale au vu des réelles absences et besoins spécifiques.
 - Il semblerait que l'on soit revenu à un calendrier mensuel d'affectation sans en avoir été informé.
 - Les tableaux fournis montrent que les agents vont bien au-delà des 20-30km prévus. D'ailleurs nous voudrions faire remarquer qu'un agent proche de l'Isle sur Serein a été envoyé à Auxerre alors qu'un autre proche d'Auxerre est allé à l'Isle sur Serein. Cela ne paraît pas très normal, pas très économique pour les agents en cause et les deniers publics.

Depuis le dernier CTPL, nous avons aussi obtenu :

- les plans des travaux de ST FARGEAU
- la rallonge de la table du local syndical
- les micros portables pour les OS

Nous souhaiterions :

- une connexion Full Internet au local syndical suite à l'accord donné au niveau national
- un panneau d'affichage syndical qui ne soit plus envahi par d'autres publications et nous permette d'afficher normalement

Concernant les questions diverses, nous aimerions :

- un point sur les permanences à Villeneuve La Guyard, et sur les relations avec la nouvelle municipalité
- des précisions quant à l'avenir de la trésorerie de l'ISLE SUR SEREIN (poste en intérim, mais nomination d'un contrôleur sur poste spécifique).
- L'attribution d'une place de parking aux OS, les travaux pour l'accueil des Domaines sont maintenant terminés ce qui permet d'y voir plus clair.

• **FORMATION PROFESSIONNELLE**

L'étude des différents documents fournis, appelle de notre part les remarques suivantes :

- Tout d'abord nous constatons avec satisfaction que le calendrier départemental des formations tient compte de nos remarques précédentes puisqu'il s'arrête au 6 novembre et ne surcharge pas la fin d'année.
- Malgré notre demande précédente, nous avons un bilan quantitatif, mais aucune analyse qualitative et aucun bilan d'évaluation des formations.
- La CGT déplore à nouveau que les journées d'études et d'information des agents, notamment au sujet de la fusion soient considérées comme de la formation professionnelle.
- Les chiffres globaux 2007, consacrent une nouvelle baisse du nombre de jours agents (baisse de 23 % par rapport à 2005).
- La baisse est surtout sensible en formation continue, notamment pour les agents de catégorie B (-5 points entre 2005 et 2007).
- Cette formation continue semble, de plus, essentiellement axée sur l'accompagnement des réformes, 39% en journées d'études et 29% pour les collectivités locales surtout pour Hélios.
- La CGT note que le nombre d'agent formés est passé de 346 à 301 entre 2005 et 2007, essentiellement avec une baisse sensible pour les femmes de catégorie C (-30).

Nous avons aussi quelques interrogations par rapport à la mise en œuvre des orientations de la direction générale pour 2008 :

- Quid des formations conjointes avec la DGI ?
- Est-il prévu dans l'Yonne une offre de formation aux questions européennes, et aux enjeux de la présidence française ?
- Quant est-il de la mise en œuvre concrète des formations à distance ? Notamment des modalités pratiques (agent libéré des tâches du poste pendant le temps de formation).
- Les chefs de postes et de services ont-ils reçu le module de formation qui précise leur rôle lors de l'entretien formation, de l'accueil d'un nouvel agent ou stagiaire, dans la mise en œuvre de la formation à distance ?
- Les chefs de postes et de services ont-ils été formé au renseignement du document unique d'évaluation des risques ?
- En ce qui concerne la démarche qualité, quel a été le taux d'appropriation atteint par le département en 2007 ? Quelle formation a été jugée stratégique et devant faire l'objet d'une évaluation différée ? Nous demandons une information ultérieure sur les évaluations différées dont l'objectif de la DGCP est d'obtenir un taux de satisfaction de 75%

• **BUDGET**

Au vu des documents fournis sur le budget arrêté au 28 mai 2008, notamment les suivis analytiques, les notifications de crédits et les modifications de crédits sur les différentes lignes budgétaires nous comprenons mieux les modifications.

Nous constatons ainsi que 16 postes voient leurs crédits augmentés avec en particulier plus de 54% pour ST Fargeau (près de 26 000 €), alors que la TG voit les siens diminués de 60 000 euros.

Les augmentations concernent le nettoyage, le fonctionnement informatique, l'affranchissement et le matériel informatique.

Le taux d'exécution par rapport à ce budget rectifié est de 41.46% au 28 mai 2008, il était de 45% l'année dernière à la même période.

8 postes sont déjà à plus de 50 % de dépenses. L'absence de communication du détail par poste ne permet pas de voir sur quelles lignes les postes rencontrent des difficultés ou des besoins.

Si l'on prend par ligne budgétaire on constate comme l'année dernière à la même date les faibles % pour les frais de poursuites (9.05%) et les autres dépenses de fonctionnement (6.84%).

Le % pour le matériel informatique est faible aussi (19.61%).

Par ailleurs nous ne sommes qu'à 21.78% pour les travaux immobiliers, ce chiffre montrant les retards et/ou les abandons de travaux.

Le faible montant concernant les frais de poursuite a déjà été souligné l'année dernière, sans qu'une réelle justification ait été donnée. Quant est-il aujourd'hui ?

Pour terminer, nous redemandons les copies des courriers des comptables sur le budget 2008.

• **PROTCOLE HV**

MODIFICATION DU PROTCOLE DE LA TG :

La CGT s'interroge sur les motivations de l'administration qui l'ont conduite à proposer ces modifications.

Une mise en place au 1^{er} septembre n'est pas envisageable, la CGT ne s'exprimera définitivement sur le sujet qu'après une réelle et complète information et consultation des personnels.

Suite à un premier questionnement des agents réalisé par la CGT, il apparaît que le personnel de la TG est en désaccord avec certaines des 6 modifications apportées à leur protocole ARRT, notamment :

- Art 2 : concernant le standard : la nouvelle rédaction n'indique plus l'heure de départ du renvoi le matin, elle ne précise pas non plus l'heure de fin le soir.
- Art 3 : c'est la reprise du texte de l'instruction avec la précision de la durée maximum de la période méridienne, pas d'objection sauf que certains agents demandent à partir plus tôt art 7

- Art 5 : même si les plages horaires de continuité de service diminuent de 45 min, assurer cette continuité reste problématique pour des services de plus en plus spécialisés et donc plus petits (2 agents).

- Art 6 : les agents souhaitent conserver la possibilité de départ à 15h30 d'autant plus que cette disposition n'a jamais entraîné la désertification de la TG. Cela permet aussi de palier à la quasi-disparition des autorisations d'absences pour effectuer des démarches administratives ou médicales.

L'allongement n'est pas intéressant pour ceux qui habitent loin, ils préfèrent partir plus tôt.

Un agent demande même, que la plage fixe de l'après-midi soit de 14h à 15h30 (le minimum de plage fixe dans l'instruction étant de 4h).

Le service SPL demande le début de la plage fixe le matin à 9h, le reste inchangé.

Le recul de 15 min du début de la plage variable du matin, va entraîner un retard dans la distribution du courrier pour l'ensemble des services.

- Art 7 : De nombreux agents demandent la possibilité de récupérer 2 plages fixes par mois. Il ne s'agit pour nous d'entrée dans le faux débat de se faire des heures comme on l'a entendu précédemment, s'il y a des abus c'est aux chefs de service d'intervenir, mais pour nous il est hors de question d'en prendre prétexte pour interdire les journées de récupération à l'ensemble des agents, comme cela se passe déjà actuellement.

De plus il est anormal que l'administration laisse le phénomène de l'écèlement se développer, s'il y a besoin il faut créer les emplois et non tirer sur la corde jusqu'à ce qu'elle casse, comme on le voit avec l'augmentation des arrêts maladie.

La CGT demande que le mot exceptionnellement, au début de la 2^{ème} phrase du paragraphe 4, qui n'est pas dans l'instruction soit retiré.

- Art 11 : Concernant les autorisations d'absences inférieures à ½ journée, la nouvelle rédaction ne reflète pas la réalité des horaires habituels des agents car elle considère le début de l'autorisation d'absence à 9h au lieu de 8h précédemment, ou la fin à 16h au lieu 17h.

Je précise que nous n'avions pas souligné les nombreuses modifications qui correspondent à un juste retour au texte de l'instruction.

Pour terminer nous tenons à vous faire-part de l'avis des agents du service FRANCE DOMAINE.

Les évaluateurs sont au forfait, par contre les agents et contrôleur qui eux badgent, ont souhaité faire remonter les éléments suivants :

- L'ensemble des agents est d'origine de la DGI et jusqu'au déménagement physique de fin mai leurs horaires variables étaient ceux de la DGI, maintenant DGFIP.

- Lors du transfert leurs compteurs faisaient apparaître un excédent de plus d'une dizaine d'heures.

Lors du déménagement ils se sont retrouvé sous le régime de l'ex-DGCP et ont perdu sans possibilité de récupération les heures écrêtées. Il est à noter que s'ils avaient été informés des protocoles exercés à la DGCP ils auraient soldé leur compteur avant le déménagement.

- Ensuite, la DGI permet la récupération d'1 journée (2 ½ journées) grâce aux horaires variables. C'était le corollaire immédiat et naturel de la pratique des horaires variables (plus de souplesse d'ouverture du service pour la direction, en retour bénéfice d'1 journée pouvant être récupérée pour les agents). Le passage à ½ journée est déjà mal ressenti car plus contraignant.

La suppression pure et simple de cet aménagement serait très mal vécue de la part des agents.

- Les plages horaires n'appellent pas d'observations particulières, celles-ci étant très proches de celles effectuées à la DGI.

- Cela augure mal de la mise ne place de la DGFIP , ce n'est pas très équitable pour les agents et par conséquent pas très motivant.

La CGT demande que ces heures effectuées par les agents leurs soient restituées.

SAINT FLORENTIN :

Lors du dernier CTPL, la CGT pensait que les agents pouvaient immédiatement bénéficier des horaires variables puisque le comptable ne demandait que la possibilité d'une récupération mensuelle sans modification des horaires.

Nous nous étonnons donc du report de plusieurs mois de son application qui lèsent les agents.

PONT SUR YONNE :

La CGT regrette que les agents n'aient pu bénéficier pleinement des possibilités de récupération offertes par l'instruction.

• **PROGRAMME DE PREVENTION**

Sur cette question ce qui nous intéresse, comme nous avons largement participé à son élaboration dans le cadre du CHS, c'est de voir ce qui peut être décliné pour nos services.

Nous avons donc quelques questions et demandes précises :

Pourquoi la note d'orientation n'a-t-elle pas été communiquée au membre du CTPL, comme prévu dans le programme de prévention, ses annexes sont notamment très intéressantes ?

Il semblerait que l'on soit revenu à la centralisation des demandes de devis ?

La CGT souhaite un suivi particulier des femmes de ménage : visite médical, produits utilisés... Ces agents ont maintenant droit à une adresse mail, la CGT en avait fait la demande, qu'en est-il aujourd'hui ?

De plus en plus d'agents nous signalent des problèmes de tendinites et de vision avec l'utilisation intensive des micros, notamment avec Hélios : en avez vous connaissance ?

Avez-vous mené une étude particulière sur l'augmentation des arrêts maladie dans le département ?

Dans le cadre de travaux immobiliers, il convient à l'avenir de produire un plan de prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures, de prévoir la visite du médecin de prévention, de l'IHS, d'une délégation du CHS. Sans oublier l'importance d'une consultation réelle des agents. Visite à faire prochainement : les Domaines.

Une remarque : les conditions de travail des agents dans un poste en travaux sont plus que déplorables, comme dernièrement encore à Saint Fargeau.

Qu'est-il prévu pour une éventuelle canicule ?

Lors du CHS, il a été dit que toutes les vérifications électriques et éventuels travaux avaient été faits, peut-on en avoir le détail ?

Un tableau récapitulatif doit être d'ailleurs produit au CHS.

Sur les exercices incendie, je crois que l'incident récent à la TG a permis de régler certains problèmes, c'est une bonne chose.

Où en est-on de l'obligation de former au moins une personne par poste au maniement d'extincteurs et aux premiers secours ? Peut-on avoir la liste des agents formés.

Qu'en est-il des stages de sensibilisation des chefs de poste à la protection de la santé des agents, un bilan devra en être dressé au CHS ?

Nous demandons à être informé rapidement de tous les accidents de trajet ou de service.

Qu'en est-il de l'étude des possibilités de meilleures conditions de travail des agents du CEPL, des services RH et LOG notamment ?

Et pour terminer où en est-on du document unique ?

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Villeneuve La Guyard : qu'en est-il des permanences ?
- l'ISLE SUR SEREIN : quel avenir pour ce poste en intérim, mais avec une nomination d'un contrôleur sur poste spécifique.
- Place de parking aux OS : la situation s'est stabilisée avec la fin des travaux pour les Domaines et permet un nouvel examen de cette demande.
- L'étude de l'état des services fait-il toujours parti des compétences du CTPL.
- Qu'en est-il de l'accueil commun de Tonnerre ?
- Quel bilan tirez vous de la formation des nouveaux maires , a-t-elle eu lieu ?